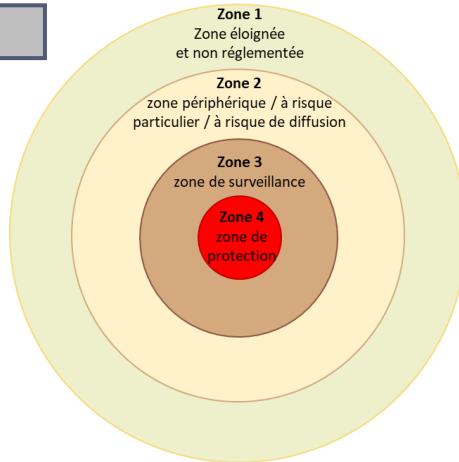


INFLUENZA AVIAIRE : RECOMMANDATIONS DE BIOSECURITE EN PERIODE DE RISQUE « MODERE » et « ELEVE »

Cette infographie présente les recommandations que les syndicats préconisent de mettre en œuvre vis-à-vis de l'influenza aviaire, en période de risque modéré et élevé. Ces mesures ne constituent pas des mesures réglementaires. L'objectif est d'indiquer aux adhérents les mesures pertinentes à appliquer. Certaines de ces mesures peuvent s'avérer non applicables techniquement, dans certains cas. Les entreprises restent seules décisionnaires des actions concrètes à mettre en place, en fonction de leur situation et de leur démarche HACCP.

Les Zones



Usine & élevage en **Zone 1**
= zone non réglementée et éloignée d'un foyer

Zone 2 = autre zone réglementée par les Autorités
OU zone à risque particulier (ZRP) OU zone à risque de diffusion (ZRD) ou zone sensible définie par l'entreprise suite à son analyse des risques

Zone 3 = zone réglementée
rayon min. de 10 Km

Zone 4 = zone réglementée
rayon min. de 3 Km

Les Protocoles

Protocoles	Simple	Intermédiaire	Approfondi
	Elimination des souillures (ex : gratter, brosser à sec les extérieurs, y compris le dessous du camion)		
Lavage (eau)	O	O	O
Détergence	N	O	O
Rinçage	N	O	O
Désinfection	N	N	O

Les Fondamentaux

- Je vérifie que mon plan de Nettoyage/ Désinfection (=N/D) est à jour : il s'appuie sur une analyse des risques, il définit la fréquence de N/D, les procédures de N/D et les enregistrements
- Dans la mesure du possible, j'organise la tournée des zones à risque faible vers les zones à risque plus important
- En routine, le N/D des camions est à minima d'une fois par semaine (protocole approfondi) + protocole simple dès que nécessaire en fonction du contrôle visuel
- En élevage, je respecte les mesures définies par l'éleveur et ne pénètre pas dans les zones d'élevage

Les Mesures

Je maintiens mes mesures habituelles d'hygiène

Je renforce mes mesures



ZONES 2, 3 et 4 :

Passage par rotoluve ou dispositif de même finalité

+

En fonction de l'origine des MP :

N/D des roues et bas de caisse à l'entrée de l'usine des véhicules venant **d'exploitation agricole ou des zones 3 et 4**

Interdiction possible par les autorités des véhicules venant des fermes des **zones 3 et 4**

ZONES 2, 3 et 4 :

Mesures habituelles d'hygiène

ZONE 2 : N/D avec protocole approfondi à minima une fois par jour (avant la tournée)

ZONES 3 et 4 :
N/D avec protocole approfondi entre 2 tournées

ZONES 2, 3 et 4 :
N/D des roues et des bas de caisse en entrée et en sortie d'élevage

ZONE 2 : Chaussures de sécurité/bottes propres et vêtements de protection (à usage unique en **ZONES 3 et 4**)
+ Masque le cas échéant

EN ZONES 3 et 4 : reprise d'aliments déconseillée